

Séance du mardi 23 juin 2015 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	M. Joël	SCHMULOWITZ	
<b>Présents :</b>	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Michel	STALDER	Adjoint

**Excusés :**

◆ ◆ ◆

**Ordre du jour :**

1. Prestation de serment de Mme Marie-France Mutillod, élue conseillère municipale
2. Approbation des procès-verbaux du 12 mai et 2 juin 2015
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Elaboration de la fiche PSIA (résolution)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisation)

◆ ◆ ◆

### 1. PRESTATION DE SERMENT DE MME MARIE-FRANCE MUTILLOD, ELUE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. SCHMULOWITZ demande à Mme MUTILLOD de se lever et de répondre, après lecture du texte de la prestation de serment, par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Il est pris acte du serment.

### 2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 12 MAI ET 2 JUIN 2015

#### Approbation du procès-verbal du 12 mai 2015

Mme STALDER fait part des corrections suivantes :

- P. 447, § 2 : Remplacer à la lettre b. « des plus de 800 habitants » par « de plus de 800 habitants ».
- P. 448, dernier § : A la première flèche, remplacer « décroître » par « décroître ».
- P. 449, § 4 : Remplacer « Il reflète le soucis » par « Il reflète le souci ».
- P. 469, § 4 : Remplacer « Elle est aussi la coqueluche de nos aînées » par « Elle est aussi la coqueluche de nos aînés ».
- P. 470, § 3 : Remplacer « 26 Moi investis » par « 26 Mio investis ».
- P. 470, § 5 : Remplacer « procédures et processus regroupées » par « procédures et processus regroupés ».

**Le procès-verbal est approuvé par 7 voix pour et 9 abstentions.**

#### Approbation du procès-verbal du 2 juin 2015

**Le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.**

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président donne lecture de la lettre de Stéphanie Guisolan, journaliste, datée du 15 juin 2015 :

« Cher Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma démission au poste de « journaliste » de la Commune, au sein de la Tribune Rives-Lac, à compter du numéro du 13 juillet 2015. Malgré le plaisir que j'ai eu à rédiger les articles et rencontrer les Gentousiens durant ces 2 années et demie, mon nouveau contexte professionnel ne me laisse plus assez de temps pour continuer cette aventure.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la rédaction de mes articles et souhaite bonne route pour les cinq prochaines années à l'ensemble des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal. »

Le Président invite chacun à informer du poste de journaliste vacant.

Mme VIZCAINO souligne que cette information est mentionnée dans le dernier numéro de la Tribune Rives-Lac.

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

##### ➤ M. HONEGGER

- **Prix de la Commune de Genthod**

Le Gentousien Yannick BLOEM a obtenu sa maturité au Collège Sismondi avec une moyenne de 5,8. Il a ainsi obtenu le prix de la Commune de Genthod, s'élevant à un montant de CHF 300.-.

- **Répartition des dicastères au sein de l'Exécutif**

**Andreas Baumgartner, adjoint** : Sécurité publique, Génie civil et Environnement.

**Michel Stalder, adjoint** : Affaires sociales et naturalisations, Culture sports et loisirs, Scolaire et Télé réseau.

**Wolfgang Honegger, maire** : Administration et gestion du personnel, Aménagement du territoire et mobilité, Cimetière, Etat civil, Finances et Bâtiments.

- **Fiscalisation des salaires et indemnités des magistrats communaux et des jetons de présence des conseillers municipaux**

Le Conseil d'Etat a adopté deux arrêtés qui soumettent à l'impôt sur le revenu la rémunération allouée aux élus communaux.

Par analogie avec une décision prise en mai 2013 concernant les jetons de présence des députés du Grand Conseil, les salaires et indemnités versés aux magistrats communaux et les jetons de présence versés aux conseillers municipaux seront fiscalisés dès le début de la nouvelle législature communale, soit à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La part de cette rémunération qui serait reversée par ces élus à leur parti politique pourra toutefois être déduite de leurs revenus au titre de déduction des dons dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale, soit actuellement jusqu'à concurrence d'un montant de 10'100 francs pour l'impôt fédéral et de 10'000 francs pour l'impôt cantonal et communal.

Pour toute information complémentaire, M. Bertrand LUGON-MOULIN, secrétaire général adjoint du département des finances, se tient à votre disposition au 022 327 98 21.

- **Le département du Conseiller d'Etat M. Antonio HODGERS propose la création d'un fonds pour le financement de l'aménagement pour financer des infrastructures de compétence communale**

**Son nom** : Fonds de développement urbain, FDU.

**Dotation annuelle du fonds** : CHF 23 millions, financés par les 43 communes, dont CHF 7 millions par la Ville de Genève.

**Payeurs** : les communes avec une haute capacité financière, comme Genthod, avec peu de terrains constructibles.

**Les Bénéficiaires** : les communes avec une basse capacité financière possédant des terrains constructibles.

Nous devons compter, dès le budget 2016, une charge supplémentaire d'environ CHF 1 million pour alimenter ce fonds.

- **Redistribution de la taxe sur le CO2 pour 2015**

La redistribution dans notre commune se fait en fonction de la masse salariale de 2013 :

Sur une masse salariale de CHF 1'265'700.- avec un taux de redistribution de 0,739%, cela fait CHF 935.- pour les caisses de la Commune.

- **Energie solaire**

Nos panneaux sur l'école ont produit en mai de cette année 6'230 KW/h. A 21 centimes, cela donne une note de crédit de CHF 1'300.- en notre faveur.

- **Sondages du terrain du garage Golaz**

Les premières analyses ne montrent aucune pollution par des hydrocarbures. L'analyse d'autres polluants, comme des métaux lourds, est toujours en cours. Le carottage et les analyses ont été confiés à la maison AB ingénieurs civils et géotechnique, aux frais du propriétaire.

- **Les Bains du Saugy**

Il s'agit de la dernière réalisation dans notre commune. Elle attire beaucoup de monde, l'afflux dépasse toutes nos attentes.

Nous avons reçu beaucoup de félicitations de nos habitants par e-mail et par courrier. Aucun de ces messages ne se contente uniquement de félicitations. Il y a davantage de regrets et de réclamations. Certaines, concernant les poubelles bien trop petites, ont été remédiées immédiatement par nos cantonniers. D'autres, concernant les mégots un peu partout, l'organisation de nettoyage durant le weekend, l'amélioration de la sécurité contre les chutes, l'affichage d'un règlement et des pictogrammes, ainsi que la fermeture automatique du portail, ont pris plus de temps.

Le problème, mentionné dans tous les courriers sans exception, concerne les chiens en liberté ; il y a des moments dans la journée où les chiens - et pas les tout petits - sont bien plus nombreux que les enfants.

Nous sommes en train de relire attentivement la convention concernant l'utilisation de la campagne Lullin, afin de savoir si nous pouvons restreindre l'accès des chiens au périmètre des bains.

L'entretien des lieux génère du travail supplémentaire non négligeable pour nos collaborateurs de la voirie et des coûts pour les prestations des tiers comme le nettoyage et la surveillance des lieux par SDS.

- **La Commune est membre des deux associations liées à l'aéroport de Genève**

**La AGC** : Les amis de l'Aéroport Genève Cointrin et

**La ATCR-AIG** : L'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport de Genève.

Dès l'année prochaine, j'inviterai au minimum deux conseillers municipaux à participer avec moi aux assemblées générales de ces associations.

- **Fête des Promotions**

Pour des raisons privées, je ne participerai pas à la fête des Promotions de cette année. M. Michel STALDER a la gentillesse de me remplacer.

➤ **M. STALDER**

- **Etat des lieux de la politique genevoise en matière de solidarité internationale**

Le rapport portant sur l'état des lieux de la politique genevoise en matière de solidarité internationale vient d'être publié par le Conseil d'Etat. Celui-ci se trouve sur CMNet et je vous invite à le lire. Voici quelques chiffres intéressants :

La part du budget alloué par la Commune de Genthod est de 0,8%, soit la 9<sup>ème</sup> place cantonale. La Commune perd alors quelques places par rapport au dernier recensement qui a eu lieu en 2010. Je pense que l'objectif de 1% doit être envisagé. La palme revient à Cologny qui consacre 1,2% de son budget, soit CHF 354'000.- pour 54 projets, tandis que pour Genthod le montant s'élève à CHF 80'000.- pour 23 projets, ce qui est déjà très bien.

Sur tout le Canton, près de 70% des projets sont dans le domaine du développement, 12% dans l'aide humanitaire, l'aide à l'éducation est le principal secteur d'activité avec 29% et la santé représente 14%. La principale destination est l'Afrique avec 46%, puis l'Asie et l'Amérique latine avec 19%.

- **Fête des promotions**

Le Maire vous a informé qu'il sera absent et que je le remplacerai. Le cortège aura lieu à 18h et je vous invite à être présents.

- **Nouvelle mosaïque**

Vous pourrez admirer la nouvelle mosaïque inaugurée le 15 juin qui orne le mur droit de l'entrée du centre communal, ainsi que le mur gauche du parascolaire. Vous recevrez un document qui retrace cette expérience.

- **Démission Stéphanie GUIROLAN**

En tant que président du Groupement de la Tribune Rives-Lac, je confirme que nous avons besoin d'un nouveau correspondant.

- **Matériel informatique**

En début de législature, les conseillers municipaux reçoivent du matériel informatique. Nous avons sélectionné deux modèles, à savoir un modèle plus classique HP qui peut s'utiliser en tablette et le surface Pro 3 avec un clavier magnétique. Je vous invite à faire votre choix et à le transmettre à M. BARATELLI.

De plus, je souhaiterais qu'à l'avenir tous les documents soient mis sur CMNet. Ceux qui souhaitent le recevoir sur papier devront en faire la demande. Seuls les comptes et les budgets seront transmis automatiquement par papier.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Parking des Chânets**

Les travaux sont terminés et la numérotation des places a été effectuée. Il y a un total de 78 places, dont certaines sont déjà occupées par des habitants de Genthod qui se trouvaient sur des emplacements à Bellevue. Les locations des places sont gérées par la régie Besuchet, ceci dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

- **Information des SIG**

Une information des SIG a été faite aux riverains du chemin des Chênes, de la route de Valavran et du chemin de la Pralay pour signaler que la fin des travaux est prévue au 31 juillet 2015.

- **CFF – Entretien des talus**

Les CFF procéderont à l'entretien des talus par fauchage durant les nuits des 2-3 juillet, 3-4 juillet et 6-7 juillet.

- **Intervention du service d'incendie et de secours de la Ville de Genève**

En 2014, les SIS de la Ville de Genève sont intervenus seulement 19 fois sur Genthod, ceci réparti de la façon suivante :

Alarmes automatiques	2
Animaux	5
Déblaiements	1
Fumées	2
Incendies	1
Inondations	2
Matières dangereuses	2
Sauvetages	3
Technique	1
<b>Total</b>	<b>19</b>

## 5. ELABORATION DE LA FICHE PSIA (RESOLUTION)

M. GUEX souhaite ne pas refaire l'historique de cette résolution, étant donné que celle-ci a été élaborée durant ces deux dernières semaines. Il tient à remercier le PLR et le PDC de soutenir la démarche du GIG, afin de lutter contre un développement mal maîtrisé de l'aéroport.

M. KELLER informe que le PLR est satisfait d'avoir participé à ce travail collaboratif. Ce dernier est tout à fait en accord avec la proposition de résolution.

Mme PITTELOUD informe que le PDC est en accord avec cette résolution. Elle remercie le GIG, ainsi que le PLR pour leur collaboration qui a été très constructive. Elle ajoute que cette résolution fait suite à celle proposée lors d'une séance antérieure et au courrier de l'Exécutif. Elle précise également qu'un membre du PDC a étudié le rapport de base, ce qui a permis de constater que les arguments développés sont inacceptables.

Mme VIZCAINO dit avoir une question sur le contenu de la résolution. Elle demande si ce n'est pas une erreur de mentionner « lors des instances qui se sont réunies de mars 2013 à juin 2016 ».

M. HONEGGER explique que c'est un processus sur la longueur qui a commencé en 2013 et qui se terminera en 2016. Ce n'est donc pas une erreur.

Avant lecture, M. SCHMULOWITZ précise la signification des abréviations suivantes :

PSIA : Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique

AIG : Aéroport International de Genève

OFAC : Office fédéral de l'aviation civile

Le Président donne lecture du projet de résolution.

### **Développement de l'aéroport de Genève**

*La fiche du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA), arrive au terme d'une première étape appelée protocole de coordination, avant de pouvoir être validée par le Conseil fédéral fin 2016. De mars 2013 à juin 2016, les instances concernées par l'Aéroport International de Genève (AIG) se sont réunies à des fins de coordination et pour faciliter la réalisation de la fiche PSIA, soit la Confédération, les cantons de Genève et Vaud, la direction de l'AIG et Skyguide.*

*L'élaboration de la fiche doit démarrer au terme de ce protocole, dont le but est de lister tous les sujets qui devront être abordés.*

*Parallèlement, de janvier à mai 2015, le Canton a organisé trois séances d'information destinées aux communes touchées par les nuisances de l'AIG et son futur développement. Là, furent présentés les éléments suivants :*

- *l'étude Intraplan, soit les perspectives d'augmentation du nombre de vols (+45'000) et de passagers (+10'000'000) à l'horizon 2030 ;*
- *les impacts territoriaux de ces perspectives du point de vue de l'évolution des courbes de bruit, de la pollution de l'air et de la diminution des zones constructibles pour du logement ;*
- *les différents projets de développement des infrastructures de l'AIG pour s'adapter aux perspectives de croissance.*

*Ces séances ont donné lieu à des échanges entre les Communes et le Canton sur les impacts de ces prévisions sur la santé publique ainsi que sur la mobilité. A cet égard, le Canton s'est engagé à mener à bien deux études sur ces deux sujets pour la fin de l'année 2015.*

*Rendue publique, l'étude Intraplan et ses perspectives de croissance de l'AIG en ont laissé plus d'un perplexe. En effet, elle soulève plusieurs questions :*

- *Un tel développement est-il vraiment souhaitable, voire possible ?*
- *Les calculs sont-ils fiables ?*
- *D'autres scénarios menant à d'autres résultats sont-ils envisageables ?*

*C'est ainsi que l'association Noé 21 a été mandatée pour effectuer une analyse scientifique de l'étude Intraplan. Leur rapport, disponible sur le site internet de l'association, est édifiant. Les failles méthodologiques sont nombreuses et conséquentes rendant la conclusion des experts de Noé 21 particulièrement lapidaire à l'égard d'Intraplan : «les résultats du modèle Intraplan ne peuvent pas être considérés comme une prévision de trafic, mais comme une indication avec une probabilité de réalisation incertaine».*

*Chacun, l'OFAC, le Canton et l'AIG en tête, doit reconnaître que les bases sur lesquelles repose l'élaboration de la fiche PSIA sont discutables et peu fiables.*

*Dans ces conditions il est impensable d'envisager l'élaboration d'un document qui permettrait :*

- *CHF 1,4 milliard d'investissements ;*
- *des milliers d'habitants supplémentaires soumis au dépassement des valeurs limites pour le bruit aéroportuaire ;*
- *des milliers de logements impossibles à construire ;*
- *des pertes de valeur foncière pour les propriétaires des communes allant de Versoix à Cartigny ;*
- *des perspectives inquiétantes pour la santé publique là où les valeurs limites de bruit et de pollution de l'air sont dépassées ;*
- *des investissements colossaux à mettre en œuvre par le Canton pour que les réseaux de transports tiennent le choc.*

*Par ces motifs,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECLARE**

**par 16 voix pour, soit à l'unanimité**

1. *Refuser l'élaboration de la fiche PSIA sur les seules bases de l'étude Intraplan.*
2. *Demander une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'Aéroport de Genève à l'horizon 2030, comprenant différents scénarios.*
3. *Demander la prise en compte des objectifs cantonaux en matière de santé publique, d'impact sur le climat, de mobilité et d'aménagement dans l'élaboration de la fiche PSIA.*
4. *Demander au Maire de transmettre la présente résolution à l'OFAC, à la direction de l'AIG ainsi qu'au Conseil d'Etat.*

**6. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE**

M. HONEGGER informe que le 13 septembre aura lieu la journée européenne du patrimoine. Dans ce cadre, le domaine du Saugy, situé à Genthod et propriété de l'Etat de Genève, ouvrira ses portes au public.

**7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

**Tulipiers à côté de l'école**

M. JOSS dit avoir été interpellé par un voisin qui s'inquiétait de voir les tulipiers situés à proximité de l'école dessécher, faute d'arrosage.

M. BAUMGARTNER répond que la raison est que le contrat d'entretien n'a pas été respecté. Il ajoute que les tulipiers vont être remplacés en automne, étant donné qu'il n'est pas possible de le faire en été.

### Fonds d'infrastructure

M. KELLER revient sur le fonds d'infrastructure évoqué par le Maire lors de cette séance. Il aimerait éviter que la Commune utilise ce fonds pour des infrastructures liées à l'aéroport. Cela est contraire à la démarche de résolution qui vient d'être votée. Il réalise qu'il s'agit d'un projet de loi qui doit être voté en novembre 2015. Il est mentionné qu'il y a un accord ACG-Canton qui doit avoir lieu d'ici octobre 2015. Il souhaite savoir si la Commune a plus de détails et si elle est en accord avec l'ACG.

M. HONEGGER explique que M. HODGERS a présenté ce fonds. Son utilisation principale vise à faciliter la construction de logements. Le Canton souhaite, en effet, construire 50'000 logements dans les 10 prochaines années et certaines communes n'ont pas les moyens de financer les infrastructures liées. C'est pour aider ces dernières que celui-ci a été créé.

M. KELLER suggère que le Maire prenne contact avec l'ACG et que, en fonction du degré de liberté et d'élaboration du projet, celui-ci soit envoyé à la commission des Finances. Il souligne qu'en 2016, Genthod payera CHF 6 millions de plus pour le fonds de péréquation. Il souhaite donc savoir quel est le degré d'influence de la Commune sur l'ACG.

M. STALDER propose qu'une présentation soit faite aux conseillers municipaux. Il ajoute que, concernant le fonctionnement de l'ACG, dès qu'il s'agit d'un vote financier, le poids des communes est fonction du nombre d'habitants. Genthod a 3 voix, et la marge de manœuvre est donc faible. Cela dit, il est possible de discuter et d'avoir un poids plus important, notamment dans le cadre du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac.

M. KELLER confirme qu'il est intéressant de se mobiliser à cet effet avec le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac afin de faire part d'une solidarité en la matière.

M. HONNEGER propose qu'une personne du département de M. HODGERS présente cela au Conseil Municipal à la rentrée.

M. STALDER précise enfin que les propositions financières de l'ACG sont soumises au vote des communes.

### Fin des travaux des SIG et état des chaussées

M. FAVRE revient sur l'information de M. BAUMGARTNER concernant la fin des travaux des SIG. Il souhaite s'assurer que la Mairie va bien réceptionner l'état des chaussées pour s'assurer qu'elles ne sont pas dégradées.

M. BAUMGARTNER le confirme et ajoute qu'ils feront appel à un huissier comme cela a été fait au début des travaux.

### Bains de Saugy

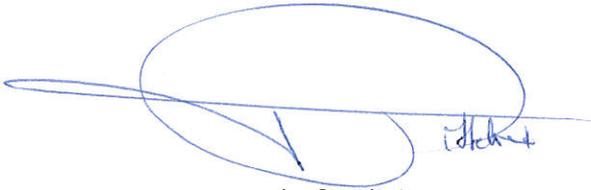
Mme STALDER souhaite rebondir au sujet des remarques faites par le Maire concernant les Bains de Saugy. Après l'inauguration en mai dernier, elle se dit attristée d'apprendre par la presse qu'il existe des problèmes d'incivilité concernant les déchets et la cohabitation avec les chiens. A la veille des vacances et au vu du succès rencontré par ces bains, il paraît indispensable d'assurer l'ordre et la propreté. Elle a entendu par le Maire que des mesures ont déjà été prises pour régler ces problèmes. Elle ose espérer qu'ils ont à faire à des « maladies de première jeunesse » et que les choses rentreront dans l'ordre.

### Fête de la Musique

M. RYCHNER revient sur la fête de la Musique. Il dit avoir beaucoup apprécié cette manifestation qui a été admirablement bien organisée. Il pense que M. BARATELLI, ainsi que l'équipe de la Mairie y sont pour beaucoup. De ce fait, il tient à remercier M. BARATELLI pour sa très bonne orchestration.

M. HONEGGER informe que l'Exécutif prendra l'habitude de rencontrer le Bureau du Conseil municipal deux semaines avant chaque séance.

Le Président lève la séance à 21h23.



La Secrétaire  
Fabienne PITTELOUD

Le Président  
Joël SCHMULOWITZ

